

**Message du Conseil communal au Conseil général
du 17 novembre 2021 modifié****Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 501'190.00 TTC en faveur du Tennis-Club Estavayer pour la réfection des surfaces de jeux, l'arrosage et les clôtures**

1. Introduction et objet du message

Le Tennis-Club Estavayer (TCE), créé en 1978, utilise les quatre courts et la buvette, propriété de la Commune, sur la base d'une convention mise en place lors de la reprise des installations en 1998.

Actuellement, le TCE utilise ces infrastructures et gère l'exploitation des courts et de la buvette ainsi que l'entretien global.

La Commune a financé, en 2020, le remplacement de l'éclairage des quatre courts de tennis qui datait de 1978. L'ancien éclairage a été remplacé par des projecteurs LED. Cette installation pourra être gardée sur son entier.

Le TCE a mandaté, en 2020, un bureau d'étude qui a établi un devis pour la rénovation complète des courts de tennis, soit :

- écoulement des eaux de pluie ;
- caniveaux ;
- nouveau revêtement en terre battue.

La réfection du coffre, sur son ensemble, est nécessaire. En effet, un essai de réfection partielle du tapis a été fait en 2017, ceci afin de prolonger sa durée de vie mais sans aucun succès.

De plus, en 2004, lors de la réfection et la pose du nouveau tapis en terre battue synthétique, le drainage n'a pas été mis aux normes et les eaux de pluie ne s'écoulaient pas correctement. Ce point a accentué la dégradation des courts et ne permet plus l'utilisation de ceux-ci en cas de mauvaise météo. De nombreuses compétitions ont dû être annulées à cause de la pluie, a contrario d'autres clubs qui peuvent continuer à jouer, indépendamment de la météo.

Au final, le tapis arrive en fin de vie et devient très vétuste. Sa structure s'est effacée et le sable ne tient plus. Les surfaces de jeux doivent être régulièrement refaites (durée de vie moyenne de 15 à 20 ans) pour répondre aux normes de Swisstennis et assurer la sécurité du jeu nécessaire à la pratique du tennis.

Le projet avait été mis en suspens, dans l'attente de la validation sur la pérennité des courts à cet emplacement.

La validation sur le maintien des courts de tennis dans la zone de la Grande Gouille nous est parvenue ce printemps et a permis de se projeter, à nouveau, sur le long terme.

De plus, les fortes pluies de cette année ont précipité l'aggravation de l'état des terrains et le jeu devient encore plus compliqué, voire dangereux, selon la météo.

Le devis a été établi en collaboration avec le TCE qui utilise cette installation. Les travaux seront effectués par des entreprises spécialisées dans les infrastructures spécifiques au tennis. Nous devons remplacer le revêtement par une nouvelle surface aux propriétés similaires à l'actuelle. Toutefois, il faut utiliser des techniques plus modernes en ce qui concerne l'écoulement des eaux de pluie et le réglage des lignes de jeux.

Les travaux sont estimés sur une période d'environ deux mois (voire plus selon les conditions météorologiques). Ils pourraient être effectués en début 2022, ce qui permettrait au TCE de ne pas devoir interrompre sa saison 2022.

2. Devis

Le devis de l'ensemble des travaux projetés s'élève à	CHF	461'901.05 TTC
Etude bureau ingénieur pour gestion marché public	CHF	7'409.75 TTC
Divers et imprévus	CHF	31'879.20 TTC
Total TTC	CHF	<u>501'190.00 TTC</u>
Subvention potentielle LoRo-Sport (versée à la Commune) de	- CHF	66'190.00 TTC
Subvention potentielle FriJuNe (versée à la Commune) de	- CHF	5'000.00 TTC
Total TTC	CHF	<u>430'000.00 TTC</u>

3. Financement

Le montant de CHF 501'190.00 TTC sera financé en partie par un subventionnement espéré de CHF 71'190.00 TTC. Le solde sera financé par les liquidités courantes ou l'emprunt, le cas échéant, au meilleur taux du marché. Les intérêts découlant d'un éventuel emprunt, pouvant actuellement raisonnablement être calculés à 2%, seraient comptabilisés dans la rubrique 940 (intérêts et amortissements).

Lors de sa séance du 11 novembre 2021, le Conseil communal a finalement décidé de considérer les installations du tennis comme étant du patrimoine administratif. Il considère en effet que ces installations, à l'instar d'autres installations sportives, font partie d'une tâche publique qu'il s'impose dans le cadre de la promotion du sport.

Cet investissement sera dès lors activé au bilan de la Commune et amorti sur sa durée de vie théorique. L'investissement net de CHF 430'000.00 sera ainsi amorti sur une durée d'utilisation de 10 ans, soit 10% par année.

L'amortissement annuel de CHF 43'000.00 sera imputé dans la rubrique 343 des infrastructures du tennis.

4. Conclusion


Le Conseil communal demande au Conseil général de bien vouloir accepter l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 501'190.00 TTC en faveur du Tennis-Club Estavayer pour la réfection des surfaces de jeux, l'arrosage et les clôtures.

Message validé tel que modifié par le Conseil communal lors de sa séance du 11 novembre 2021.


Eric Chassot
Syndic

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL




Lionel Conus
Secrétaire général

Conseillère communale responsable : Marlis Schwarzentrub, Dicastère des bâtiments et infrastructures